



Er études et Résultats

N° 678 • février 2009

Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007

Au 1^{er} janvier 2008, la France métropolitaine compte 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans et autant d'enfants âgés de 3 à 6 ans. Les enfants de moins de 3 ans sont surtout gardés par leurs parents : 63 % passent la majeure partie de la semaine avec eux. En dehors des parents, c'est l'accueil chez une assistante maternelle qui est le plus fréquent (18 %), devant la garde dans une structure d'accueil collectif (10 %).

Les plus grands enfants sont scolarisés pendant la plus grande partie de la journée. Les parents restent les intervenants privilégiés pour s'occuper de leurs enfants en dehors de l'école : le mercredi, les trois quarts des enfants âgés de 3 à 6 ans passent la majeure partie de leur temps avec un de leurs parents ; les autres jours de la semaine, entre 16 heures 30 et 19 heures, c'est le cas de 83 % des enfants.

Pour les plus jeunes, la garde par les parents s'accompagne souvent du recours à d'autres intervenants, le plus souvent les grands-parents, mais aussi une assistante maternelle ou une crèche.

Sévane ANANIAN et Isabelle ROBERT-BOBÉE

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville
Ministère de la Santé et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

L'ENQUÊTE Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en octobre et novembre 2007 permet de décrire la prise en charge des enfants de moins de sept ans et demi pendant les différents jours de la semaine (encadré 1). Cette enquête complète ainsi l'analyse du dénombrement des places d'accueil offertes par les différentes structures. Pour assurer la garde d'un enfant de moins de 3 ans, les parents peuvent faire appel à diverses solutions et les combiner éventuellement : l'enfant peut être soit pris en charge par son père, sa mère ou un autre membre de la famille, soit confié à un établissement d'accueil collectif, comme une crèche, soit gardé individuellement par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile. À partir de 3 ans, la scolarisation de la quasi-totalité des enfants pose surtout la question de leur accueil en dehors de l'école, c'est-à-dire le matin, le soir ou le mercredi.

L'enquête permet d'appréhender la façon dont les parents s'organisent pour assurer la garde de leur enfant selon leur situation familiale, sociale et professionnelle. L'étude porte ici, pour les enfants de moins de 3 ans, sur l'organisation adoptée pendant une semaine représentative ; et pour

les enfants de 3 à 6 ans, elle se centre sur les solutions de garde mises en place le mercredi et en dehors des horaires scolaires les autres jours de la semaine. La plupart des résultats présentés ici se réfèrent à la notion de mode de garde principal ou secondaire au cours de la semaine ou de la journée (encadré 1). L'enquête Modes de garde 2007 étant une réédition de l'enquête 2002, il est également possible d'observer les évolutions survenues au cours de cette période, au regard notamment des mesures mises en place à l'issue de la conférence de la famille de 2003 (encadré 2).

63 % des enfants de moins de 3 ans gardés par leurs parents la majeure partie de la semaine

Au cours de la semaine, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, les enfants de moins de 3 ans sont gardés la plupart du temps par leurs parents. En 2007, 63 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par un de leurs parents (graphique 1) et un enfant sur trois n'est gardé que par ses parents, sans autres intervenants durant la semaine. Le plus souvent, il s'agit de leur mère : 67 % du temps passé avec

les parents est en fait passé avec la mère seule et 33 % du temps est passé soit avec les deux parents, soit avec le père seulement. En dehors des parents, le mode de garde à titre principal le plus fréquent est l'accueil chez une assistante maternelle agréée (18 %). Vient ensuite l'accueil en crèche et halte-garderie, qui concerne à titre principal 10 % des jeunes enfants : 8 % pour les crèches collectives dont 0,5 % pour les crèches parentales et 0,5 % pour les crèches d'entreprises et 2 % pour les crèches familiales. 4 % des enfants sont pris en charge la majeure partie du temps par leurs grands-parents. L'école est le mode d'accueil principal de 2 % des enfants de moins de 3 ans (6 % pour les enfants de 2 ans¹).

Garder ses enfants et/ou travailler

Lorsqu'un des parents ne travaille pas, c'est lui qui assure la garde de l'enfant la majeure partie du temps (tableau 1). Les parents gardent d'autant moins souvent leurs enfants que leur temps de travail est important. Toutefois, même lorsque les deux parents (ou le parent qui vit avec l'enfant pour les familles monoparentales) travaillent à temps complet,

1. D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES réalisée en 2007, 23 % des enfants de 2 ans sont scolarisés, mais ils le sont le plus souvent à temps partiel, le matin seulement [Blanpain, 2006]. L'école comme mode d'accueil principal des enfants au cours de la semaine est donc plus limité, et concerne 6 % des enfants de cet âge.

ENCADRÉ 1

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2007, la DREES, en partenariat avec la CNAF et l'INSEE, a interrogé un peu plus de 8 000 ménages avec un enfant de moins de 7 ans et demi (enfant né le 1^{er} mai 2000 ou après), afin de dresser un panorama des différentes solutions de garde adoptées par les parents pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

Au cours du questionnaire, le parent répondant à l'enquête était invité à renseigner un calendrier de garde de l'enfant sur une semaine de référence, la semaine précédant l'enquête si le dispositif de garde habituelle n'a pas été perturbé par un congé d'un parent ou la maladie d'un enfant. Pour chaque jour, de la première heure à minuit, chaque intervenant (parent, assistante maternelle, crèche, etc.) ayant assuré la garde de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de prise en charge.

Ces données permettent de déterminer pour chaque enfant un **mode de garde principal**, c'est-à-dire le mode de garde dans lequel l'enfant passe le temps le plus long sur une période considérée. Nous avons retenu ici la période allant du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures pour les enfants de moins de 3 ans ; le mercredi de 8 heures à 19 heures pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et le soir de 16 heures 30 à 19 heures pour les autres jours de la semaine. Un **mode de garde secondaire**, dans lequel l'enfant passe le plus de temps lorsqu'il n'est pas accueilli dans son mode de garde principal, est également calculé pour les enfants âgés de moins de 3 ans.

Pour l'analyse, les modes d'accueil ou personnes susceptibles d'assurer la garde des enfants ont été regroupées ainsi :

- Les **parents** comprennent le père ou la mère de l'enfant ainsi que ses éventuels beaux-parents.
- Les **assistantes maternelles agréées** : il s'agit des personnes agréées par les conseils généraux et gardant des enfants à leur domicile, employées par les parents et déclarées.
- Les **crèches** comptent les crèches collectives, les crèches d'entreprise, les crèches parentales (les parents assurent la gestion de la structure et interviennent pour garder les enfants) et les crèches familiales (assistantes maternelles agréées employées par la commune et non par les parents), ainsi que les haltes-garderies.
- Les **grands-parents** ou des membres de la famille (il s'agit surtout des grands-parents)
- L'**école** : le temps scolaire comprend ici également le temps de la cantine et du trajet en car scolaire le cas échéant.
- La **garde à domicile** correspond à la garde simple, au domicile d'une seule famille, et la **garde partagée**, entre le domicile de l'enfant et celui d'une autre famille.
- La catégorie **Autres personnes extérieures à la famille** inclut les assistantes maternelles non agréées, les travailleuses familiales ou aides ménagères, les jeunes filles au pair, les baby-sitters, les amis et voisins et toutes autres personnes extérieures à la famille.

la garde par les parents est loin d'être marginale : 27 % des enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent à temps complet sont gardés principalement par leur père ou leur mère². Cette pratique peut en grande partie s'expliquer par des horaires de travail décalés entre parents [Bressé *et al.*, 2007], ou par la nature de l'activité professionnelle exercée, notamment le travail à domicile ou dans un local attenant au domicile. Si les agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise gardent fréquemment elles-mêmes leurs enfants, c'est en partie parce qu'elles exercent souvent à leur domicile : on trouve quatre fois plus de femmes travaillant au moins une partie du temps à leur domicile parmi ces catégories sociales que pour l'ensemble des mères de jeunes enfants en emploi.

Parmi les femmes qui gardent leurs enfants sans travailler (majorité des cas), rares sont celles qui n'ont jamais travaillé. Celles qui se sont arrêtées de travailler après la naissance d'un enfant sont surtout d'anciennes employées ou ouvrières [Méda *et al.*, 2003], pour lesquelles l'arbitrage financier entre revenu tiré de l'exercice d'un emploi et coût de la garde éventuelle pendant ce travail a pu jouer en faveur d'un arrêt d'activité,

le plus souvent temporaire. 70 % des mères de moins de 30 ans qui se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants souhaitent retravailler [Garner *et al.*, 2004]. Garder ses enfants à titre principal est ainsi plus fréquent dans les familles à revenus modestes. Cette solution de garde n'est pas pour autant marginale en haut de l'échelle des revenus, puisqu'un tiers des enfants de moins de 3 ans appartenant aux familles les plus aisées (dernier quintile) passent la plupart du temps avec un de leur parent.

Les enfants de famille monoparentale et ceux qui ont un frère ou une sœur : plus souvent gardés par leurs parents

12 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul de leur parent, qui assure le plus souvent la garde : 71 % des enfants de parent isolé sont gardés par leur parent, contre 62 % des enfants dont les parents vivent en couple (tableau 1). Bien que seul l'un des deux parents soit alors disponible pour assurer la garde, les enfants de moins de 3 ans qui vivent avec un parent sans conjoint sont plus fréquemment gardés par celui-ci que les autres enfants, le parent exerçant alors moins souvent un emploi :

64 % des parents isolés ayant de jeunes enfants sont inactifs ou au chômage, contre 24 % des autres parents d'enfants de moins de 3 ans et 38 % des mères vivant en couple.

Les enfants qui ont un frère ou une sœur, et à plus forte raison ceux qui vivent dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus), sont aussi plus souvent gardés par leurs parents à titre principal. Ces derniers exercent également moins souvent une activité professionnelle, notamment à temps plein : parmi les familles qui ont un enfant de moins de 3 ans, 49 % des familles avec un enfant unique comptent un parent sans emploi (inactif ou chômeur) ou travaillant à temps partiel, contre 76 % des familles de deux enfants et 89 % des familles nombreuses.

Crèches, assistantes maternelles : des différences marquées selon le niveau de vie et le territoire

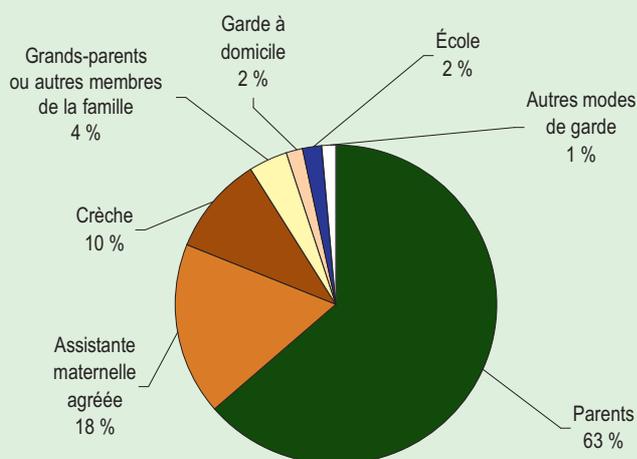
Quand les parents travaillent, les solutions de garde retenues par les familles diffèrent également selon le niveau de vie. Parmi les enfants de moins de 3 ans appartenant aux 20 % des ménages les plus aisés, 69 % sont gardés à titre principal par quelqu'un d'autre que leurs parents, alors que c'est le cas de 9 % des enfants de moins de 3 ans issus des ménages les plus modestes (tableau 1). Le mode de garde extra-parental varie fortement selon le niveau de vie : les enfants qui vivent dans des familles les plus pauvres sont relativement moins nombreux à passer leur journée chez une assistante maternelle et sont à l'inverse plus souvent accueillis en crèche. En bas de l'échelle des revenus (premier quintile), près de la moitié des enfants non gardés à titre principal par leurs parents passent la majeure partie de la journée en crèche et un peu moins d'un quart vont chez une assistante maternelle. Au milieu et en haut de l'échelle des revenus (du troisième au dernier quintile), la situation est inversée : plus de la moitié recourt à une assistante maternelle et un quart fréquente une crèche.

Ces différences selon les niveaux de vie s'accompagnent de fortes disparités selon le territoire. L'agglom-

2. 85 % des enfants gardés principalement par leurs parents qui travaillent à temps complet ont un mode de garde secondaire (encadré 1). Il s'agit surtout d'une assistante maternelle agréée (pour 38 % d'entre eux), des grands-parents (31 %), de la crèche (19 %).

GRAPHIQUE 1

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde principal en semaine entre 8 heures et 19 heures



Autres modes de garde • Ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfant, ou établissement spécialisé.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

mération parisienne apparaît particulièrement atypique en termes de solution de garde : « seulement » un enfant de moins de 3 ans sur deux est gardé par ses parents à titre principal, alors que c'est le cas de deux enfants sur trois dans les communes rurales ou dans les grandes agglomérations (hors région parisienne), et de sept enfants sur dix dans les unités urbaines petites ou moyennes.

Par ailleurs, les zones urbaines disposent plus souvent de crèches que le milieu rural, lequel, à l'inverse, offre plus de places chez des assistantes maternelles [Bailleau, 2008]. Ces différences observées en termes d'offre de mode de garde se retrouvent sur les pratiques : les parents vivant dans une commune rurale emploient plus souvent une assistante maternelle agréée pour garder

leur enfant de moins de 3 ans que les autres parents. À l'inverse, la part des enfants gardés principalement en crèche augmente avec la taille de la commune et atteint 21 % en agglomération parisienne.

Vivant plus souvent en zones urbaines et dans des familles moins aisées en moyenne que les autres, les enfants des familles monoparentales fréquentent davantage les crèches :

■ TABLEAU 1

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde principal en semaine* (en %)

	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle	Crèches	École	Garde à domicile	Autre mode de garde	Ensemble	Part dans la population des enfants de moins de 3 ans
Situation professionnelle des parents									
Activité									
Au moins un parent inactif ou au chômage	92	1	3	3	1	0	0	100	50
Un parent à temps partiel (inférieur à 50%)	76	0	8	13	3	0	0	100	5
Un parent à temps partiel (supérieur à 50%)	41	7	31	15	3	0	3	100	15
Les deux parents travaillent à temps complet	27	9	37	18	3	4	2	100	31
Catégorie socioprofessionnelle de la mère (lorsqu'elle est active occupée)									
Agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise	61	4	21	10	1	2	1	100	2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18	7	36	21	3	13	2	100	10
Professions intermédiaires	34	6	36	20	3	1	0	100	17
Employées	42	9	28	14	4	0	3	100	20
Ouvrières	65	10	15	5	1	0	4	100	4
Situation familiale et résidentielle									
Type de ménage									
Couple	62	4	19	10	2	2	1	100	88
Parent isolé	71	3	8	13	2	0	3	100	12
Taille de la fratrie									
Ménage avec un enfant	51	5	26	13	2	2	1	100	42
Ménage avec deux enfants	66	5	15	9	2	2	1	100	37
Ménage avec trois enfants ou plus	83	2	6	5	2	1	1	100	21
Niveau de vie du ménage									
Premier quintile	91	1	2	4	1	0	1	100	21
Deuxième quintile	84	2	5	5	2	0	2	100	20
Troisième quintile	64	6	18	9	2	0	1	100	21
Quatrième quintile	44	7	29	16	2	1	1	100	19
Cinquième quintile	31	5	37	16	3	7	1	100	19
Taille de l'unité urbaine									
Commune rurale	64	4	26	3	2	0	1	100	25
Unité urbaine de moins de 5 000 à 49 999 habitants	70	4	18	6	1	0	1	100	21
Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants	72	4	13	9	2	0	0	100	12
Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants	63	4	17	12	3	0	1	100	23
Agglomération parisienne	50	4	12	21	3	7	2	100	19

* Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

Note • Le niveau de vie correspond au revenu mensuel moyen du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Lecture • Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet, soit 31 % des enfants de moins de 3 ans, 37 % sont principalement gardés par une assistante maternelle agréée au cours de la semaine.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

ce mode de garde plutôt urbain est en effet moins coûteux pour les familles modestes du fait de la dégressivité des tarifs avec les revenus. Près de la moitié des jeunes enfants de familles monoparentales qui ne sont pas gardés à titre principal par leurs parents sont accueillis en crèche et 27 % vont chez une assistante maternelle.

La garde à domicile encore réservée aux familles aisées

La garde au domicile des parents à titre principal est quasi exclusivement utilisée par les 20 % des ménages les plus aisés (tableau 1). La garde à domicile se concentre surtout dans l'agglomération parisienne et concerne les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures : 13 % des enfants de mères cadres et 7 % des enfants résidant en

Île-de-France sont gardés à domicile à titre principal, contre 2 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. Onéreuse, surtout s'il s'agit de la garde d'un seul enfant, cette solution est donc plus utilisée par les ménages les plus aisés. Ce mode de garde permet aussi de couvrir un volume horaire de garde important, qui pourrait être incompatible avec d'autres modes d'accueil. Ainsi, les enfants gardés principalement par une personne employée au domicile de leur parent passent en moyenne 43 heures par semaine avec elle, alors que le temps de garde moyen des enfants accueillis à titre principal par une assistante maternelle ou en crèche est de l'ordre de 37 à 38 heures par semaine (tableau 2). Les enfants accueillis en crèche le sont un peu plus longtemps que les enfants gar-

dés par une assistante maternelle. Ils y passent aussi plus de jours dans la semaine, la crèche étant plus souvent utilisée pour la semaine complète : 50 % des enfants gardés en crèche à titre principal y sont accueillis les cinq jours de la semaine, contre 39 % des enfants principalement accueillis par une assistante maternelle agréée.

Les grands-parents : un mode de garde privilégié pour de courtes durées, mais pas seulement

Si la garde par les parents est de loin la solution de garde la plus fréquente chez les jeunes enfants, ce n'est en général pas l'unique mode de garde (tableau 3). La moitié des enfants gardés principalement par leurs parents sont aussi confiés à quelqu'un d'autre pendant la semaine. Il

ENCADRÉ 2

Les réformes concernant la garde des enfants mises en œuvre depuis 2002

Depuis 2002, édition précédente de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES, plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le libre choix du mode de garde ou adapter l'offre d'accueil aux besoins des parents, notamment sous l'impulsion de la conférence de la famille de 2003.

Pour les ménages avec un enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) reprend, sous la forme d'une prestation unique, l'ensemble des anciennes allocations liées à la naissance et la garde du jeune enfant. Elle est constituée d'un socle de base sous condition de ressources, comprenant une prime de naissance ou d'adoption et une allocation de base (AB), et d'un complément de libre choix. Celui-ci peut être un complément de mode de garde (CMG), perçu en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile, ou un complément de libre choix d'activité (CLCA), servi en cas de réduction ou d'interruption de l'activité de l'un des parents jusqu'aux 3 ans du dernier né. Les parents d'un premier enfant peuvent également percevoir le CLCA, mais pour une période maximale de six mois. Un des objectifs prioritaires de la PAJE est d'améliorer la solvabilisation des familles. Par rapport aux dispositifs précédents, certains montants (AB, CLCA à temps partiel) ont donc été revalorisés et des plafonds de ressources rehaussés (prime de naissance, AB et CMG).

Des réformes fiscales ont également été mises en place pour encourager le recours à un mode de garde payant et déclaré. En particulier, les lois de finances de 2005 et de 2006 transforment l'ancienne réduction d'impôt en faveur de la garde d'enfant hors domicile en un crédit d'impôt et portent le taux de ce crédit de 25 % à 50 % : les ménages peuvent ainsi déduire de leur impôt sur leur revenu une partie des dépenses pour la garde à domicile de leur enfant et si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est remboursé au ménage. La loi de 2006 porte également le plafond de la réduction d'impôt applicable en cas de recours à une garde à domicile de 10 000 à 12 000 euros par foyer fiscal.

Parallèlement, des mesures qui ciblent en premier lieu l'offre d'accueil ont été mises en œuvre. La réforme du statut des assistantes maternelles du 27 juin 2005 poursuit le processus de professionnalisation des assistantes maternelles, et la prestation de service unique, créée en 2002, vise à assouplir les conditions d'accueil dans les établissements d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants ou établissement combinant ces types d'accueil).

Ces diverses mesures, qu'elles permettent financièrement aux parents de choisir leur mode d'accueil ou qu'elles favorisent la disponibilité de certains modes de gardes ainsi que le développement de l'offre de garde [Baillieu, 2008], ont pu contribuer à faire évoluer les pratiques des parents pour la garde de leurs

jeunes enfants. En particulier, par rapport à 2002, les enfants de moins de 3 ans sont moins souvent gardés à titre principal par leurs parents (-7 points) et davantage confiés à une assistante maternelle agréée (+5 points). Toutefois, c'est surtout parmi les 60 % de ménages les plus aisés que les recours ont évolué (tableau), se traduisant par un recul de la garde par les parents à titre principal et une progression du recours aux crèches (pour les deux derniers déciles). Le recours aux assistantes maternelles augmente pour toutes les catégories de niveau de vie, en proportion plus importante pour les ménages les plus modestes. Néanmoins, pour ces derniers, le recours à ce mode garde à titre principal reste très faible, comparativement aux ménages plus aisés.

Évolution de la part des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde principal entre 2002 et 2007 (en points de %)

Niveau de vie du ménage	Mode de garde principal						
	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle agréée	Crèches	École	Garde à domicile	Autre mode de garde
Premier quintile	-1,1	-1,0	0,7	0,4	1,1	0,0	-0,1
Deuxième quintile	0,5	-2,8	2,4	-0,9	0,9	-0,2	0,2
Troisième quintile	-6,3	1,6	5,3	-0,2	1,1	-0,3	-1,2
Quatrième quintile	-15,4	1,5	7,2	5,3	1,6	0,2	-0,5
Cinquième quintile	-12,8	2,2	6,4	2,2	2,3	2,6	-3,0
Ensemble	-7,1	0,3	4,5	1,4	1,4	0,4	-0,9

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002 et 2007, DREES.

s'agit alors le plus souvent des grands-parents : 29 % des jeunes enfants gardés principalement mais pas exclusivement par leurs parents sont aussi gardés par les grands-parents quelques heures dans la semaine (9 heures 40 en moyenne, voir tableau 4). Le recours à la crèche ou à une assistante maternelle comme mode de garde secondaire par rapport à la garde principale par les parents, est également loin d'être négligeable, puisque la moitié des jeunes enfants gardés principalement mais pas exclusivement par leurs parents vont aussi dans une crèche ou une halte-garderie ou chez une assistante maternelle. Ils y passent alors en moyenne respectivement 12 et 18 heures par semaine, en plus des 41 et 35 heures qu'ils passent avec leurs parents.

Les grands-parents sont aussi sollicités pour garder à titre secondaire des enfants accueillis en crèche ou chez une assistante maternelle, mais aussi des enfants scolarisés à 2 ans ou gardés principalement par une personne rémunérée au domicile parental.

Seuls 4 % des jeunes enfants sont gardés à titre principal par un de leurs grands-parents, lesquels passent alors en moyenne 37 heures par semaine avec eux (tableau 2), soit autant que le temps d'accueil moyen chez une assistante maternelle ou en

crèche. Les grands-parents interviennent auprès de 11 % des enfants à titre secondaire et passent alors en moyenne 10 heures par semaine à s'occuper de leurs petits-enfants.

L'organisation de la garde fait appel dans la plupart des cas à différents intervenants : au cours de la semaine, 48 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés à deux intervenants (y compris les parents) et 19 % sont confiés à trois intervenants ou plus (y compris les parents). La combinaison la plus fréquente est l'intervention des parents eux-mêmes et

d'une garde extra-parentale. Il s'agit très rarement du recours à deux modes de garde payants : seuls 0,5 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés à deux intervenants rémunérés pendant la semaine.

Le mercredi : 73 % des enfants âgés de 3 à 6 ans gardés par leurs parents

La quasi-totalité des enfants âgés de 3 ans à 6 ans vont à l'école. Le mercredi, jour sans classe pour quasiment tous les écoliers, 73 % des enfants âgés de 3 à 6 ans sont gardés

■ TABLEAU 2

Temps moyen pendant lequel les enfants de moins de 3 ans sont gardés pendant la semaine*

	Mode de garde principal	Mode de garde secondaire
Parents	47:35	15:45
Grands-parents ou autres membres de la famille	37:17	10:04
Assistante maternelle	36:52	18:04
Crèche	38:14	12:02
École	30:04	14:45
Garde à domicile	43:19	15:21
Autres	37:01	9:07

* Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

Lecture • Les enfants de moins de 3 ans gardés à titre principal par une assistante maternelle, passent en moyenne 36 heures 52 avec elle du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures. S'ils sont gardés à titre secondaire par une assistante maternelle agréée, ils passent en moyenne 18 heures 04 avec elle.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ TABLEAU 3

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde secondaire, en fonction du mode de garde principal utilisé (en %)

Mode de garde principal	Pas de mode de garde secondaire	Mode de garde secondaire							Ensemble
		Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle	Crèches	École	Garde à domicile	Autre mode de garde	
Parents	51		14	12	13	6	1	3	100
Grands-parents ou autres membres de la famille	0	88		4	5	2	1	0	100
Assistante maternelle	0	91	5		1	2	1	0	100
Crèche	1	92	5	0		1	1	0	100
École	1	82	5	5	2		1	4	100
Garde à domicile ou autre mode de garde	2	77	11	0	6	4			100
Ensemble	33	33	11	8	8	4	1	2	100

* Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

Lecture • 12 % des enfants principalement gardés par leurs parents sont confiés à une assistante maternelle au titre de mode de garde secondaire. 51 % des enfants gardés principalement par leurs parents n'ont pas de mode de garde secondaire.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

TABLEAU 4

Temps moyen pendant lequel les enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal et secondaire sur une semaine*

Mode de garde principal	Temps dans le mode de garde	
	principal	secondaire
Parents	40:23	13:04
Avec, comme mode de garde secondaire:		
Grands-parents ou autres membres de la famille	44:05	9:38
Assistante maternelle	35:25	18:08
Crèche	41:34	12:05
École	37:27	14:55
Garde à domicile ou autre mode d'accueil	42:55	10:10
Grands-parents ou autres membres de la famille	37:14	15:33
Avec, comme mode de garde secondaire: Parents	38:19	15:31
Assistante maternelle	36:52	15:58
Avec, comme mode de garde secondaire: Parents	37:08	16:21
Crèche	38:11	15:01
Avec, comme mode de garde secondaire: Parents	38:26	15:12
École	29:57	17:36
Avec, comme mode de garde secondaire: Parents	29:58	18:16
Garde à domicile ou autre mode d'accueil	41:09	11:30
Avec, comme mode de garde secondaire: Parents	41:28	11:45

* Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

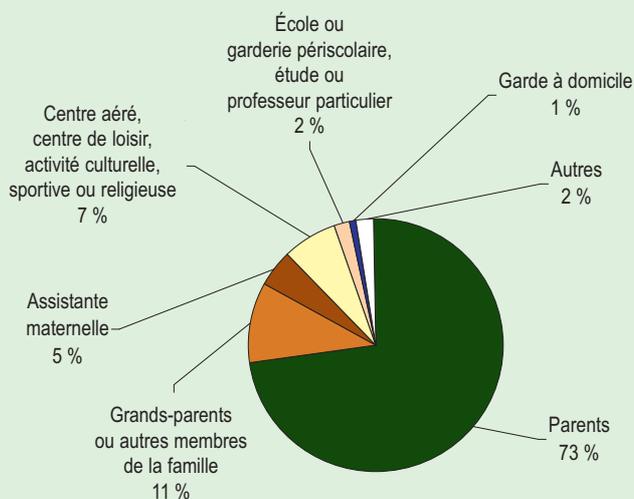
Lecture • Les enfants gardés principalement par leurs grands-parents au cours de la semaine, mais aussi par leurs parents à titre secondaire, passent en moyenne 38 heures 19 avec leurs grands-parents du lundi au vendredi sur la plage horaire 8 heures-19 heures, et 15 heures 31 avec leurs parents.

Champ • France métropolitaine. Enfants de moins de 3 ans gardés par au moins deux intervenants (y compris les parents).

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

GRAPHIQUE 2

Répartition des enfants de 3 à 6 ans selon leur mode de garde principal le mercredi entre 8 heures et 19 heures



Autres • Crèche, jardin d'enfant, établissement spécialisé, autres personnes extérieure à la famille ou enfant laissé seul.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

principalement par leurs parents (graphique 2). Les autres enfants sont le plus souvent accueillis par leurs grands-parents (11 %). Ce jour est aussi celui des activités extrascolaires : 7 % des enfants pratiquent une ou plusieurs activités culturelles ou sportives, dans un centre aéré ou de loisir ou dans une autre structure. Enfin, 5 % des enfants de 3 à 6 ans sont accueillis la majeure partie du mercredi chez une assistante maternelle agréée.

Les parents qui travaillent à temps complet sont nombreux à se libérer le mercredi pour s'occuper de leurs enfant. Bien que majoritairement confiés à un autre intervenant, 46 % des enfants dont les deux parents travaillent à temps complet passent la plupart du temps du mercredi avec leurs parents³. Des aménagements d'horaires rendent possible la présence à domicile : par exemple, 21 % des mères d'enfants âgés de 3 à 6 ans qui exercent un emploi à temps plein déclarent ne pas avoir travaillé le mercredi de la semaine de référence de l'enquête, alors qu'elles ne sont que 7 % en moyenne à déclarer ne pas avoir travaillé un autre jour de cette semaine.

Comme pour les jeunes enfants, les modes d'accueil des 3-6 ans diffèrent selon les milieux sociaux, mais les différences sont moins marquées. La prépondérance de la garde parentale, plus marquée pour les enfants de familles modeste, s'observe encore parmi les catégories sociales les plus aisées : pour le dernier quintile de niveau de vie, 58 % des enfants sont gardés à titre principal par leurs parents le mercredi contre 73 % pour l'ensemble des familles.

Les grands-parents : un appui important aussi le mercredi

Le mercredi, lorsqu'ils ne sont pas gardés à titre principal par leurs parents, 38 % des enfants de 3 à 6 ans sont confiés aux grands-parents ; 25 % fréquentent un centre de loisir, un centre culturel ou sportif et 18 % vont chez une assistante maternelle.

Le recours à des modes de garde extra-parentaux varie selon les milieux sociaux et sur le territoire.

³ 39 % de ces enfants ont un mode de garde secondaire le mercredi, surtout les grands-parents (pour 36 % d'entre eux), le centre aéré ou de loisirs (33 %) ou l'assistante maternelle agréée (13 %).

L'intervention des grands-parents est plus fréquente en milieu rural : dans ces communes, 48 % des enfants non gardés principalement par leurs parents le sont, la plupart du temps du mercredi, par leurs grands-parents. Les enfants appartenant à des familles ayant de bas revenus, lorsqu'ils ne sont pas gardés par leurs parents, vont davantage au centre de loisirs (43 %) et c'est le cas également des enfants de l'agglomération parisienne (48 %).

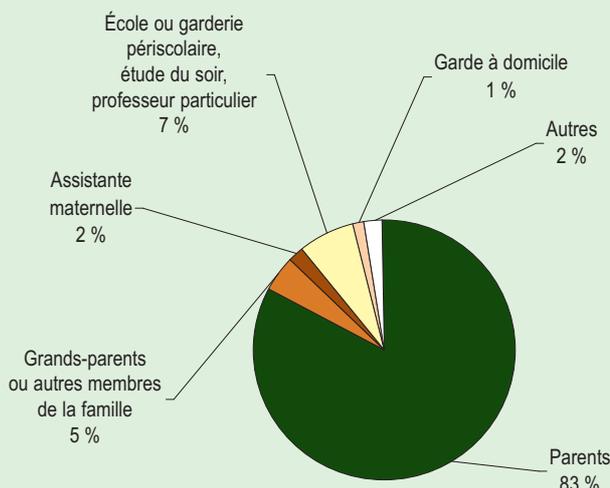
Avant et après la classe : les garderies périscolaires en relais des parents

Entre 16 heures 30 et 19 heures, 83 % des enfants âgés de 3 à 6 ans passent la plupart du temps avec leurs parents (graphique 3). Viennent ensuite la garderie périscolaire (7 %), l'accueil par les grands-parents (5 %) ou par une assistante maternelle (2 %). La garde par une assistante maternelle agréée est plus fréquente pour les enfants qui ont un frère ou une sœur de moins de 3 ans gardé par cette personne au cours de la semaine. Parmi les 2 % d'enfants âgés de 3 à 6 ans qui sont accueillis par une assistante maternelle agréée entre 16 heures 30 et 19 heures, 18 % ont un frère ou une sœur âgé de moins de 3 ans principalement gardé par une assistante maternelle pendant la semaine, alors que c'est le cas de 3 % des enfants âgés de 3 à 6 ans accueillis dans un autre mode d'accueil après l'école.

Le matin, ce sont aussi les plus souvent les parents qui s'occupent des enfants, avant éventuellement de passer le relais à la garderie, aux grands-parents ou à une assistante maternelle puis de conduire ensuite l'enfant à l'école. À 8 heures, s'ils ne sont pas déjà à l'école, 84 % des enfants sont avec leurs parents, 7 % sont à la garderie, 4 % avec leurs grands-parents et 2 % chez une assistante maternelle.

■ GRAPHIQUE 3

Répartition des enfants âgés de 3 à 6 ans selon leur mode de garde principal en semaine entre 16 heures 30 et 19 heures (hors mercredi)



Autres • Crèche, jardin d'enfant, centre aéré ou activité culturelle ou sportive, établissement spécialisé, autres personnes extérieure à la famille ou enfant laissé seul.

Champ • France métropolitaine.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

■ Pour en savoir plus

- Bailleau G., 2008, « L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2006, enquête annuelle auprès des services de PMI », DREES, *Document de travail, série Statistiques*, n° 125, mai.
- Blanpain N., Momic M., 2007 « Les assistantes maternelles en 2005 », DREES, *Études et Résultats*, n° 581, juin.
- Blanpain, N., 2006 « Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans », DREES, *Études et Résultats*, n° 497, juin.
- Bressé S., Le Bihan B. et Martin C. 2007, « La garde des enfants en dehors des plages horaires standard », DREES, *Études et Résultats*, n° 551, janvier.
- Daniel A. et Ruault M., 2003, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », DREES, *Études et Résultats*, n° 235, avril.
- Méda, Wierinck, Simon, 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », DARES, *Premières Synthèses*, juin
- Garner H., Meda D., Senik C., 2004, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », DARES, *Premières synthèses*, n° 50.3.